

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## DNCA BEYOND EUROPEAN LEADERS - Part I - EUR

ISIN: FR0013248424

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

### Objectifs et politique d'investissement

#### Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indice STOXX EUROPE 600 NR calculé dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée (minimum 5 ans), au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille établie, notamment, sur la base de critères d'analyse extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable.

A travers sa stratégie d'investissement, le FCP recherche et sélectionne des sociétés dont la politique de distribution des dividendes est régulière (croissance ou stabilité). En complément, le FCP répond également à des critères d'une gestion Responsable et Durable. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise et de la contribution à la transition durable au moyen d'un modèle d'analyse extra-financière propriétaire.

Ainsi, deux piliers d'analyse sont pris en compte. D'une part La Responsabilité d'Entreprise d'autre part la Transition Durable.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 thèmes: Responsabilité actionnariale, Responsabilité sociale, Responsabilité sociétale et Responsabilité environnementale. Chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise. En tout, 24 critères sont notés sur 10 tout comme la note globale Responsabilité d'Entreprise. Par ailleurs, un suivi assidu des controverses vient modérer cette note.

La Transition Durable évalue l'exposition en chiffre d'affaire d'une entreprise à des produits ou services contribuant positivement à la Transition Durable. Le modèle distingue 5 thèmes de la Transition Durable: Transition médicale, Transition Mode de Vie, Transition économique, Transition démographique et Transition écologique. Le modèle totalise 34 activités contribuant positivement à la Transition Durable.

La notation des entreprises est réalisée en interne exclusivement et s'appuie sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management.

Des exclusions sectorielles strictes sont mises en œuvre concernant les armes controversées et le tabac. Par ailleurs des exclusions sectorielles relatives aux entreprises sont mises en œuvre dès lors que le pétrole et le gaz non conventionnels ainsi que le charbon représentent la majorité de leur activité

Le FCP respecte par ailleurs les contraintes propres au Label ISR ; ainsi l'analyse extra-financière mise en œuvre au moyen du modèle propriétaire conduit à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement initial. Dans ce contexte, le FCP a adhéré au Code de Transparence FIR-AFG, lequel est disponible sur la page dédiée au FCP sur le site internet de la société de gestion, à l'adresse suivante : <https://www.dnca-investments.com/>.

L'équipe de gestion cible des sociétés qui, selon sa propre analyse, sont de qualité, financière et extra-financière, synonymes de résilience (capacité de la société à résister à un environnement adverse et difficile) et de récurrence (capacité de la société à garantir un retour à l'actionnaire pérenne).

Le FCP se veut opportuniste, il peut donc combiner plusieurs styles de gestion, « Value » (sociétés qui, selon la société de gestion, sont sous-valorisées et délaissées par les investisseurs), « Croissance » (sociétés qui, selon la société de gestion, sont en croissance et portées par des nouveaux marchés) ou « Qualité » (sociétés qui, selon la société de gestion, sont matures et reconnues pour leur modèle robuste).

Le processus d'investissement se décompose en 3 étapes :

- la définition de l'univers d'investissement éligible par une double approche, financière (quantitative et/ou microéconomique) et extra-financière (qualitative). Celle-ci est réalisée en trois sous-étapes successives: 1- La sélection des valeurs selon des caractéristiques financières liées à la stabilité et la durabilité de la distribution de dividendes; 2- L'exclusion des valeurs présentant un profil à risque en matière de Responsabilité d'entreprise (note inférieure à 4/10 dans le modèle propriétaire ESG); 3- La sélection de valeurs présentant une exposition à la Transition Durable (à partir du 1er euro de chiffre d'affaires et/ou d'une stratégie d'investissement et de réorientation précise selon le modèle propriétaire ESG)

- la structuration du portefeuille par une approche macroéconomique,

- la mise sous contrainte (contraintes réglementaires et modalités d'investissement) pour déterminer la sélection finale.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- Au minimum 75% de l'actif net sur des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, sur un ou plusieurs marchés (toutes tailles de capitalisations et tous secteurs).

- De 0 à 25% de l'actif net sur des actions émises dans un ou plusieurs pays hors de l'Union européenne y compris des actions émises dans des pays émergents, sur un ou plusieurs marchés (toutes tailles de capitalisations et tous secteurs).

- De 0 à 25% de l'actif net sur des actions émises dans des devises autres que celles de l'Union européenne, sur un ou plusieurs marchés (toutes tailles de capitalisations et tous secteurs).

- De 0 à 10% de l'actif net sur des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros.

- De 0 à 25% de l'actif net en instruments de taux, du secteur privé et public, des pays de l'Union européenne de toutes notations ou non notés.

- De 0 à 25% de l'actif net en obligations et autres titres de créance non notés ou de la catégorie « *Speculative Grade* » c'est-à-dire de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou jugée équivalente par la société de gestion.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés (options, futures, forwards) à titre de couverture et/ou exposition du portefeuille. Le FCP ne recourt pas à des instruments financiers dérivés à des fins de surexposition du portefeuille.

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP peut avoir recours à des dépôts et à des emprunts d'espèces.

Éligible au PEA, le FCP est en permanence investi à au moins 75% en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union européenne ou un Etat membre de l'EEE, et en titres éligibles au PEA.

Zone d'investissement : Union européenne

#### Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de Bourse chez le Dépositaire jusqu'à 12:30.

#### Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition principalement au marché d'actions et dans une moindre mesure au marché de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

#### Risques importants non pris en compte par cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM

**Risque de liquidité** : Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins.

Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller financier ou auprès de l'établissement auquel vous transmettez votre ordre, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

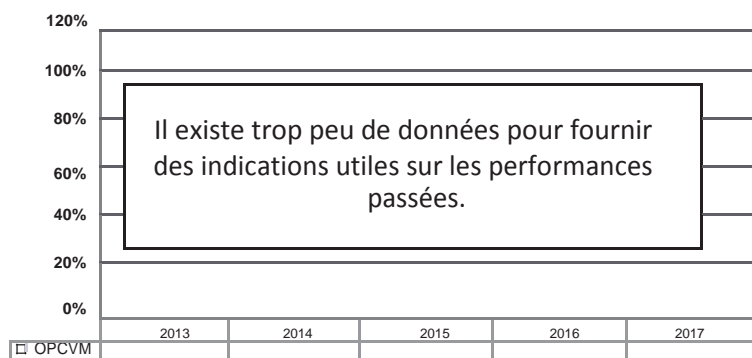
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,20%

Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais de gestion maximum et les frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, etc.), tel que précisé dans le Prospectus. Le pourcentage indiqué est une prévision sur les frais de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la performance positive nette de tout frais au-delà du STOXX Europe600 NR

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 8 du site internet <http://www.dnca-investments.com>.

## Performances passées



Tous les frais sont inclus dans les calculs de performance.

Le lancement de la part présentée dans ce document a eu lieu le : 08/12/2017. De son lancement jusqu'en août 2018, le FCP s'appelait « Europe Dividende Elite »

La devise de présentation des performances est la suivante : EUR.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

L'indicateur de référence est présenté dividendes réinvestis.

## Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 avenue de Provence, F-75009 Paris

L'ensemble des documents réglementaires (prospectus, DICI, rapports annuels et semi-annuels) sont disponibles gratuitement au siège social de la société de gestion (19 Place Vendôme / F-75001 Paris / téléphone : +33-158625500) et sur son site internet: <http://www.dnca-investments.com>.

De même, les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion. Les informations relatives aux modalités pratiques des souscriptions et des rachats sont disponibles auprès de l'établissement qui reçoit habituellement vos ordres, ou auprès de l'établissement centralisateur principal : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 Avenue de Provence - 75009 PARIS / téléphone : +33-153488173 / Fax : +33-149742755.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile rapport annuel 2017 et ultérieurement.

La législation fiscale du pays d'enregistrement du fonds pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur. La responsabilité de DNCA FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : DNCA FINANCE (cf. coordonnées ci-dessus). PART I : Tous souscripteurs personne physique ou personne morale agissant pour compte propre ou pour compte de tiers - Minimum de souscription initiale: 1.000 parts. Minimum de souscription/rachat ultérieurs : 1 part. PART S: réservé aux collaborateurs du groupe DNCA - Minimum de souscription initiale et souscription/rachat ultérieurs: 1 part. DNCA Investments est une marque de DNCA Finance

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

DNCA FINANCE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/12/2018